



La CPTS Brest Santé Océane existe en tant qu'association depuis le 2 décembre 2020 et a signé un accord conventionnel interprofessionnel (ACI) avec l'ARS et la CPAM un an après sa création, le 3 décembre 2021. Cet accord a permis d'obtenir les financements nécessaires à la mise en œuvre du projet de santé.

La population sur le territoire de la CPTS Brest Santé Océane est de plus 180 000 habitants.

Travaillons ensemble à une meilleure organisation au service des patients !

Le projet de santé de la CPTS Brest Santé Océane est évolutif et se construit avec les acteurs de terrain.

Rejoignez-nous !

L'adhésion est de 20 € par an pour un professionnel. Elle vous permet de bénéficier d'une indemnisation lorsque vous participez aux projets.

CONTACTEZ-NOUS

Siège social

215 rue Louison Bobet
29490 GUIPAVAS

Bureaux

51 boulevard de Coataudon
29490 GUIPAVAS

02 98 03 61 04

contact@brestsanteoceane.fr



Communauté Professionnelle
Territoriale de Santé

Les acteurs de santé
de la CPTS Brest Santé Océane
se coordonnent pour **améliorer**
l'accès aux soins et la prise
en charge des usagers.



La CPTS Brest Santé Océane s'organise pour répondre aux problèmes de santé identifiés sur le territoire.

Qu'est-ce qu'une CPTS ?

Les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) regroupent les professionnels d'un même territoire qui souhaitent s'organiser, à leur initiative, autour d'un projet de santé. Ce projet a pour objectif de répondre à des problématiques communes comme :



Elles se composent de professionnels des soins du premier et du second recours mais aussi hospitaliers, médico-sociaux et sociaux d'un même territoire.

CPTS : POUR QUI ?

Les patients

- Accès facilité aux soins
- Amélioration de la prise en charge
- Amélioration de la qualité et de la sécurité des soins
- Actions renforcées en matière de prévention

Les professionnels

- Amélioration de la communication et de la coordination interprofessionnelle
- Promotion de bonnes pratiques professionnelles
- Soutien de l'exercice et optimisation du temps médical et soignant
- Intégration d'une communauté qui empêche l'isolement des soignants

LES MISSIONS

Les CPTS ont quatre missions prioritaires :

- L'amélioration de l'accès aux soins
- L'organisation de parcours pluriprofessionnels autour du patient
- Le développement d'actions territoriales de prévention
- La gestion de crises sanitaires

Au sein de ces missions, chaque CPTS est libre de choisir ses propres actions, en fonction des besoins qui ont été identifiés sur le territoire.



LES ACTIONS

Améliorer l'accès aux soins

- L'amélioration de l'accès aux soins non programmés
- L'amélioration de l'accès au médecin traitant
- La coordination avec le point H

Parcours pluriprofessionnels autour du patient

- Parcours cancérologie
- Parcours santé mentale et oncologie
- Parcours pour les patients souffrant de troubles de l'humeur
- Parcours de la personne âgée
- Parcours du patient insuffisant rénal chronique
- Parcours pour les patients atteints de lombosciatique chronique

Actions territoriales de prévention

- Dépistage de la Bronchopneumopathie Chronique Obstructive (BPCO)
- Prévention du suicide
- Promotion du dépistage des cancers
- Prévention des déformations crâniennes positionnelles du nourrisson

Gestion de crises sanitaires

- Préparation d'un plan de réponse à une situation sanitaire exceptionnelle

Qualité et pertinence des soins

- Optimisation de la pharmacothérapie de la personne âgée

Accompagnement des professionnels de santé

- Contribuer à l'attractivité du territoire

+ d'infos sur
brestsanteoceanne.fr

